

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 206 Activités physiques et sportives adaptées			
Code	PESP2B06	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Thomas STRUYS (thomas.struys@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours est destiné à amener l'étudiant à comprendre l'organisation des structures du monde handisport, l'intérêt des APSA pour les éducateurs spécialisés et d'entreprendre une démarche sportive à l'extérieur de la structure scolaire (Dinant Aventure, Escalalde, Descente de la Lesse, Randonnée, etc.)

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer : traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique.**

1.3 Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe.

1.4 Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche.

Compétence 4 **S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.**

4.1 S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale,...) des réalités humaines auxquelles il a affaire.

4.5 Réactualiser sa formation pratique en permanence et s'inscrire dans une dynamique de recherche.

4.6 Développer et utiliser des outils méthodologiques.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- de comprendre l'organisation du milieu handisport.
- de comprendre la processus d'inscription et les spécificités de classification des différents athlètes handisports.
- de comprendre l'intérêt éducatif de l'utilisation des Activités Physiques Adaptées.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Contenu

Les concepts qui seront abordés et investigués par les étudiants sont : le handicap, le polyhandicap, les capacités psychomotrices, les bienfaits de l'activité physique pour les personnes en situation de handicap et ou âgées.

Démarches d'apprentissage

Des cours théoriques et pratiques seront dispensés aux étudiants, des sorties extérieures (si les conditions sanitaires le permettent) seront envisagées afin de faire découvrir les concepts liés à cette UE.

Dispositifs d'aide à la réussite

Travail de groupe, question-réponses, mises en situation, visionnage de capsules vidéos, exercices pratiques.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Ligue francophone de Handisport

Différents ouvrages scientifiques et supports seront éventuellement transmis aux étudiants.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Une évaluation écrite (QCM, Questions ouvertes, etc.) en fin de Q2 portant sur les différents concepts vus en cours.

Une participation obligatoire aux activités extérieures sauf absences liées à des problèmes médicaux certifiés par un médecin.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Int	100		
Période d'évaluation					Exe	100

Evc = Évaluation continue, Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Afin de valider cette UE, l'étudiant devra participer aux cours pratiques et théoriques (évaluation continue), être présent aux activités extérieures et réussir l'évaluation finale.

La non participation (sauf couverture médicale) aux activités extérieures entraînera la non validation de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).